



## *Municipalité de Chute-Saint-Philippe*

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

Tél. : (819) 585-3397 poste 221 / Téléc.: (819) 585-4949

Courriel : [reception@chute-saint-philippe.ca](mailto:reception@chute-saint-philippe.ca)

### **DEMANDE PERMIS DE BRÛLAGE**

Règlement # 167, concernant les feux d'herbe, de broussailles et autres.

Consulter le règlement sur le site internet [www.chute-saint-philippe.ca](http://www.chute-saint-philippe.ca) sous Vie municipale / Règlements et politiques, afin de lire les conditions et vérifier si vous avez besoin d'un permis de feu pour ce que vous voulez faire.

Coût du permis : gratuit.

(Du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, le permis est requis, donc du 16 novembre au 31 mars, le permis n'est pas requis)

#### **Section 1 : PROPRIÉTAIRE du terrain où a lieu le brûlage**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### **Section 2 : DEMANDEUR**

Cochez si même que propriétaire

Si vous n'êtes pas le propriétaire, une procuration doit être acheminée au bureau municipal.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Section 3 : EXÉCUTANT DES TRAVAUX** (qui s'occupe du brûlage)

Cochez si même que propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\* Est-ce que le responsable sera présent sur les lieux en permanence ? \_\_\_\_\_

**Section 4 : BRÛLAGE**

Endroit où aura lieu le brûlage (si différent de la section 1) (adresse, matricule, lot) \_\_\_\_\_

Matières brûlées : \_\_\_\_\_

Dimensions approximatives du tas de la matière à brûler :

Décrire l'emplacement du site (exemples : dans un pit de sable, si baril utilisé, trou dans le sol, un foyer...) :

Équipements sur place pour éteindre (pelle, boyau d'arrosage, chaudière à eau, extincteur...) :

Le brûlage aura lieu de quelle date à quelle date ? (maximum 8 jours consécutifs) :

Du      /      / 20     au      /      / 20      
JJ MM JJ MM

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – Les renseignements personnels demandés sont obligatoires afin de nous permettre de vous contacter et/ou traiter votre demande. La municipalité de Chute-Saint-Philippe ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires autorisés. L'omission de fournir ces renseignements pourrait entraîner une incapacité de traiter votre demande.

J'ai lu, je comprends et je m'engage à respecter le règlement # 167.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Lorsque le permis sera prêt, vous désirez l'obtenir de quelle façon ?

- venir le chercher directement au bureau municipal
- par courriel à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_
- par télécopieur au numéro suivant : \_\_\_\_\_

Faire parvenir le formulaire à la réception du bureau municipal, au 560 chemin des Voyageurs, ou par courriel [reception@chute-saint-philippe.ca](mailto:reception@chute-saint-philippe.ca), ou par télécopieur 819 585-4949.

\*\*\*\*\*

## PROCURATION

Je, \_\_\_\_\_  
(propriétaire)

propriétaire du \_\_\_\_\_  
(adresse)

mandate la personne suivante : \_\_\_\_\_  
(personne autorisée)

à demander, de signer et prendre le permis de brûlage requis pour l'adresse mentionnée ci-dessus.

Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
JJ MM